

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEUCEVILLE—FEVRIER 1915

No. II

La Famille de Lorimier

Notes généalogiques et historiques

(Suite et fin)

1783, (26 juin,) Lachine

IV.—Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, fils de Claude-Nicolas-Guillaume III, 1730.

1. *Mariage* : Marie-Louise Squeller, appelée aussi Kalique et Skaler, corruptions diverses du nom Schuyler. Inhumée le 8 juillet 1790, âgée de 36 ans.

Issus de ce mariage :

Guillaume-François, baptisé à Lachine, le 30 avril 1784, tué à Chrysler's Farm, le 11 novembre 1813. Il avait reçu sept blessures à ce combat. Son décès fut inscrit au registre du Sault, le 21 juin 1815. Dans l'acte, on dit qu'il était lieutenant au Régiment des *Fencibles*, et époux de Louise Delisle.

Jean-Baptiste, baptisé au Sault St-Louis, le 5 mai 1786. Lieutenant et interprète en 1811, capitaine en 1813, il était au combat de Beaver Dam, célèbre par le dévouement de Laure Secord. Il épousa, plus tard, Mademoiselle Rousseau, fille de Henri Rousseau et de Marie-Anne Gouin.

Jean-Baptiste mourut en 1845 et sa femme a été inhumée deux ans plus tard. Les blessures graves qu'il reçut durant la guerre de 1813 le rendirent invalide. Sa pétition dans laquelle il résume les ser

vices rendus à la patrie canadienne par divers membres de sa famille, forme un document précieux qui est reproduit dans les *Archives Canadiennes*, série C., Vol. 268, p. 802, et seq.

Par son testament, il laissa 6000 livres à être divisées entre trois institutions religieuses.

Louise, baptisée, 1788 ; mariée le 25 août 1809 à Louis Demers.

Agathe, baptisée au Sault, le 1er juillet 1790.

Marie-Madeleine. (1), 1^o—mariée au Sault St-Louis, le 19 novembre 1832, à J. B. Pominville ; 2^o—mariée au Sault St-Louis, le 11 juin 1844, à Pierre Lanctôt, notaire. Elle a été inhumée à St-Hyacinthe.

Martine-Hippolite, inhumée à Lachine, le 13 février 1800

2. *Mariage* : 23 mars 1793 à Marie-Madeleine-Claire Brossard-Descheneaux, fille du seigneur demeurant à Ste-Jeanne de Neuville, inhumée le 16 janvier 1800.

Issus de ce mariage :

Marie-Adélaïde, baptisée au Sault St-Louis, le 20 février 1794 ; mariée au Sault St-Louis, le 26 juin 1820, à Vincent Ducharme.

Dans l'acte de mariage, le père de l'épousée, Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, est désigné : "un des représentants du comté de Huntingdon" et la mariée est prénommée Adélaïde-Madeleine.

Edouard-Narcisse-Louis, baptisé à Lachine, le 11 septembre 1798 ; marié en 1835 à Ann Dunn (Voir ci-après).

3. *Mariage* : Sault-St-Louis, 27 février 1801, à Anne Mc-Gregor.

Issus de ce mariage :

Louise, baptisée au Sault St-Louis, en 1801 ;

Antoine-George baptisé au Sault, le 15 mai 1805 ; marié en 1835 à Louise Macomber. (Voir ci-après).

Catherine, baptisée au Sault, le 27 novembre 1807 ;

Michel-Chevalier, baptisé en juillet 1809 et inhumé au Sault, le 9 octobre 1826 ;

Nota. Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier IV fut inhumé au Sault St-Louis, le 7 juin 1825, âgé de 81 ans. Il prit part à la guerre de 1775 où il se distingua, et, en 1812, il était capitaine. On peut

(1) Il est probable que c'est elle qui a été baptisée sous le prénom d'Agathe en 1790.

consulter sa carrière dans le mémoire de Berthelot publié à Montréal, en 1871, par la maison E. Sénécal, ainsi que ses *Mémoires* qui forment partie des documents réunis par l'abbé Verreau, sur l'Invasion Américaine.

Dans la pétition de J. B. de Lorimier, (*Can. Arch. C. S. Vol. 268*, pp. 802, 808), on lit, relativement à Claude-Nicolas-Guillaume, qu'il fut major et attaché pendant 47 ans au département des Sauvages. Aux Cèdres, en 1775, il reçut une blessure grave.

1795, (12 mars), St-Cuthbert.

V. Guillaume-Clément-Edouard de Lorimier, Sr de Verneuil, fils de François-Thomas, IV, 1769.

Perrault-Marie-Marguerite-Adélaïde, fille de Joseph Perrault et de Marie-Joséph Boulet

Issus de ce mariage :

Joseph-Adélaïde-Rosalie-Guilmine, baptisée le 29 septembre 1796, à St-Cuthbert ;

Louis-Charles-Guillaume, marié le 13 octobre 1834, à St-Laurent, à Marie-Louise St-Aubin, fille de Jean-Baptiste St-Aubin et de Marguerite Dubeau. M. de Lorimier fut agriculteur et instituteur. Il est mort à St-Jérôme, vers 1880.

François-Marie-Thomas-Chevalier, baptisé à St-Cuthbert, le 26 décembre 1803 ; marié en 1832 à Henriette Cadieux (Voir ci-après).

Jean-Baptiste-Chamilly Verneuil, baptisé à St-Cuthbert, le 28 juin 1808 ; marié en 1832 à Rachel Cadieux. (Voir ci-après).

Joseph-Narcisse, baptisé en 1817, et inhumé à Montréal, le 3 mai 1837 ;

Gédéon-Georges, baptisé à Montréal, le 21 mai 1818 ; marié à Margaret Flaherty, vers 1844 (Voir ci-après).

Sur les autres enfants dont les noms suivent, nous n'avons que les renseignements suivants. Charles, décédé aux Etats-Unis, Marguerite inhumée à l'Assomption, Emilie m. à Frs.-Xavier St-Denis et Verneuil. Ce dernier, établi à Dubuque, Iowa, a fait un commerce prospère et a épousé Sarah Hempstead. Plusieurs enfants sont nés de leur union.

1796, (?), St-Cuthbert.

V. — François-Thomas de Lorimier, fils de François-Thomas IV, 1769.

Marie Josephe Boulet, veuve de Joseph Perrault et belle-mère de Guillaume-Clément-Edouard, son beau-frère.

Issus de ce mariage :

Chevalier, homme de lettres, décédé célibataire à St-Hyacinthe, vers 1850.

Louis-Gustave, après avoir été greffier de la Cour de Circuit, à l'Assomption, il devint protonotaire de la Cour Supérieure à St-Hyacinthe. Il a été inhumé à Montréal. Il avait épousé en premières nocces, Mary Kipp ; en deuxièmes nocces, Mélina Desforges, et en troisièmes nocces, Vitaline Lussier, veuve du docteur Côté.

1832, (10 janvier,) Montréal.

VI.—François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Edouard, V, 1795.

Marguerite-Henriette Cadieux de Courville, fille de Jean-Marie Cadieux de Courville, notaire, et de Marie-Marguerite Roy. Elle fut inhumée à l'Assomption, le 10 décembre 1891.

Issus de ce mariage, et baptisés à Notre-Dame, sauf indication contraire:-

Marguerite-Henriette, baptisée le 28 décembre 1832, inhumée le 18 mai 1833 ;

Henriette-Rachel-Adélaïde, baptisée le 7 décembre 1833, inhumée à St-Laurent le 6 janvier 1834 ;

Adélaïde-Zénoïse-Léopoldine, baptisée le 24 novembre 1834, inhumée à l'Assomption, le 15 mars 1898 ;

Stéphanie-Marguerite-Malvina, baptisée le 12 mai 1836, inhumée le 8 mars, à l'Assomption ;

Ernest-François-Napoléon, baptisé le 4 mars 1838, inhumé à Montréal, le 6 avril 1839 ;

Nota : François-Marie-Thomas-Chevalier VI exerçait la profession de notaire depuis 1829, lorsque les troubles de 1837 éclatèrent. Enthousiasmé, il abandonna tout : une jeune épouse, des petits etres chéris et une clientèle nombreuse pour se lancer dans la rébellion. Fait prisonnier, le 12 novembre 1838, alors qu'il agissait comme brigadier-général des Patriotes, sous les ordres du Dr Robert Nelson, près de Lacolle, il subit son procès à Montréal, devant la cour martiale. Malgré l'éloquence de M. L. Drummond, plus tard juge, M. de Lori-

mier fut trouvé coupable et condamné à mort, le 18 janvier 1839. La sentence fut exécutée le 15 février 1839.

M. Hector Fabre, en 1856, publia une esquisse biographique remarquable sur ce grand patriote et l'hon. sénateur L. O. David lui a consacré une longue et pathétique étude.

En 1883, on organisa une souscription nationale en faveur de la veuve du patriote de Lorimier et de ses filles qui vivaient alors à l'Assomption.

1832 (30 avril), Montréal.

VI. Jean-Baptiste-Chamilly-Verneuil de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Edouard, V, 1795.

Christine-Rachel, Cadieux de Courville, fille de Jean-Marie de Courville, notaire, et de Marie-Marguerite Roy.

Issus de ce mariage et baptisés à Notre-Dame de Montréal, à moins d'indication contraire :

Jean-Guillaume-Napoléon, baptisé le 22 janvier 1833, inhumé le 12 septembre 1833.

François-Léopold-Wilfrid-Gédéon, baptisé le 3 janvier 1834.

Louis-Théodore-Gustave Verneuil, baptisé le 7 décembre 1834, marié en 1864 à Henriette Picault, (Voir ci-après).

Alphonse-Tancrède-Amédée, baptisé le 2 mai 1837, marié en 1861, à Mélitime Duckett, (Voir ci-après).

Charles-Chamilly, né à Dubuque, Iowa, le 13 septembre 1842 et baptisé à Notre-Dame le 15 juin 1844, marié en 1865 à Sophie Marie-Malvina Serre Saint-Jean (Voir ci-après).

Pierre-Joseph-Rodolphe-Domptail, baptisé le 2 juin 1851, marié à Sarah Tunstall, en 1884 (Voir ci-après),

Pierre-Edouard-Emile-Chamilly, baptisé le 10 mars 1857, marié à Notre-Dame de Montréal, le 9 février 1888, à Marie-Victoria Ducharme, fille de Vincent-Valéry Ducharme et de Maria Denis.

M. P. E. E. de Lorimier s'occupe de journalisme depuis une trentaine d'années. Il est correspondant de la presse-associée depuis 18 ans.

Nota : J. B. Chamilly de Lorimier VI était étudiant en droit, lors de son mariage Admis au Barreau peu après, il exerça sa pro-

fession jusqu'en 1837, alors qu'il prit part à l'insurrection et devint membre du fameux club des "Fils de la Liberté".

Le mouvement n'ayant pas réussi, M. de Lorimier dut passer aux États-Unis en compagnie de l'abbé Chartier et du docteur Brien. Dénoncés par un ancien ami, ces patriotes ne durent leur salut qu'à l'extrême dévouement d'un jeune officier anglais.

M. de Lorimier demeura à Dubuque, Iowa, États-Unis, jusqu'en 1843, alors qu'il revint à Montréal avec sa famille. De cette époque à la date de sa mort, il ne prit aucune part à la vie politique et consacra le reste de ses jours à sa famille. Il fut inhumé le 25 juillet 1865, au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

1835, (22 septembre), Glengarry.

V. Édouard-Narcisse-Chamilly de Lorimier, fils de Claude-Guillaume, IV, 1783.

Ann Dunn, fille de James et Ann Guinn. Le contrat de mariage des futurs époux fut dressé par le notaire Lanctôt, le 16 septembre 1835. M. Édouard-Narcisse de Lorimier fut, pendant longtemps, représentant du gouverneur auprès des Sauvages du Sault St-Louis. Il a été inhumé à Montréal, le 18 décembre 1882, âgé de 84 ans.

Issus de ce mariage :

Antoine-Jacques-Édouard, baptisé à Laprairie, le 4 septembre 1836 ; marié à Honorine P. Leroix. (Voir ci-après).

Louis-Claude-Jean-Baptiste-Arthur, baptisé au Sault St-Louis, le 15 mai 1839.

Narcisse-Frédéric-Alphonse, baptisé au Sault-St-Louis, le 14 novembre 1841. Noyé à la Rivière-Rouge, Nord-Ouest.

Marie-Madeleine-Hermine, baptisée au Sault St-Louis, le 28 octobre 1843 ; mariée à Joseph-Damase Millette, médecin.

Marie-Anne, baptisée au Sault St-Louis, le 18 décembre 1851, mariée en la cathédrale de Montréal, le 19 août 1873, à Joseph Robitaille, commerçant, plus tard, député de Berthier.

1855, (12 octobre) Sault St-Louis.

Antoine-Georges de Lorimier, fils de Claude-Nicolas Guillaume, IV, 1783.

Il épouse Marie-Louise Macomber, fille de Gervais Macomber, interprète, et d'Angélique Giasson. Antoine-Georges de Lorimier, agro-

nome et négociant, fut chargé, comme interprète des Sauvages du Sault St-Louis, de présenter leurs griefs à sa Majesté Guillaume IV, de qui il reçut une médaille commémorative, en récompense de ses services. Les Sauvages lui donnèrent le nom honorifique d'Oronhiatekha (firmament en feu, ou le brillant). Il fut inhumé dans l'église du Sault qu'il avait contribué à faire ériger.

Issus de ce mariage et baptisés et inhumés au Sault, sauf indications contraires :

Claude-Antoine, baptisé le 29 juillet 1836, inhumé le 9 juillet 1837 ;

Guillaume-Edouard, baptisé le 5 novembre 1837. Il a vécu à Grand Forks, North Dakota, où il est mort. Il a été inhumé à Chicago.

Georges-Gervais, baptisé le 10 avril 1839, marié en 1863 à Aurélie Malette (Voir ci-après).

Anne-Angélique, baptisée le 24 mai 1840, inhumée le 27 mars 1841 ;

Isaac-Alexandre, baptisé le 31 juillet 1841, inhumé à Montréal, le 10 novembre 1898.

François-Xavier-Louis, baptisé le 25 octobre 1842, inhumé le 17 novembre 1842.

Jean-Baptiste-Simon, baptisé le 29 octobre 1844 ; marié à Ida M. Maas, à Neganee, Mich. De ce mariage sont issus : Arthur-Jean, baptisé à Lachine, le 18 mai 1888 ; Guillaume-Edouard, baptisé à Notre-Dame, le 30 décembre 1891 et inhumé au mois d'août suivant ; Georges, né vers 1889. Arthur et Georges sont avocats et pratiquent à San Diego, Californie.

Joseph-Thomas, baptisé le 3 juin 1846, rentier, demeure à Belœil.

Benjamin, baptisé le 9 septembre 1847, réside à Hâvre, Montana.

Etienne-Ambroise, baptisé le 18 février 1849, marié en 1873, à Marie-Angélique Beauvais, (Voir ci-après).

Alfred-Octave, baptisé le 19 mai 1850. Demeure à Fort Benton, Montana

Jacob-Stanislas, baptisé le 15 mars 1852, demeure à Chicago.

Marie-Louise-Clotilde, baptisée le 17 juillet 1853, inhumée le 8 mars 1905.

Catherine-Marguerite, baptisée le 27 janvier 1855, inhumée le 16 août 1857.

Eugène-Napoléon-Albert, baptisé le 7 juin 1856, inhumé le 2 juillet 1856.

Hélène-Rébecca, baptisée le 31 mai 1857, mariée le 26 novembre 1877, au Sault St-Louis, à Richard Thurston de Tyldesley Greetham, inhumée le 16 octobre 1883. De ce mariage, sont nés Alice Greetham, épouse de Edmond Brossard, avocat, Joseph-Georges Greetham, marié à Berthe Brodeur, fille de l'honorable L. P. Brodeur, de la Cour Suprême, et Marie-Rébecca Greetham, épouse de Benjamin G. Bourgeois, chirurgien. Ces trois enfants ont ajouté à leur nom de famille, Greetham, celui de leur mère, de Lorimier.

Albert-Emmanuel, baptisé le 2 juin 1859 ; admis au Barreau le 10 juillet 1885 ; marié à St-Jacques de Montréal, le 6 octobre 1886, à Marie-Rachel-Malvina de Lorimier, fille de l'honorable Charles-Chamilly de Lorimier, VI, 1865.

Albert Emmanuel de Lorimier a pratiqué avec son beau-père jusqu'en 1889 et, en 1896, il forma avec l'honorable sir Auguste Réal Angers, ex-lieutenant gouverneur de la Province de Québec, la société légale encore existante de MM. Angers, de Lorimier & Godin. Il a été nommé Conseil du Roi en 1903.

1844, Dubuque, Iowa.

V. Gédéon-Georges-Gustave de Lorimier, fils de Guillaume-Clément-Édouard, IV, 1795, mort en 1913, aux États-Unis, marié en 1844 à Marguerite Flaherty.

Issus de ce mariage :

Catherine-Emma, née à Dubuque, le 1er janvier 1845 ; baptisée à Notre-Dame de Montréal, le 16 octobre 1858.

Julie-Esther, née à Dubuque, le 25 octobre 1857 ; baptisée à Notre-Dame de Montréal, le 17 octobre 1858.

1861, (23 novembre), St-Polycarpe.

VI. Tancrede-Chevalier de Lorimier, avocat, fils de Jean-Baptiste Chamilly, V, 1832.

Marie-Catherine-Mélitime Duckett, fille de William Duckett, négociant, député du Comté de Soulanges et de Marie-Eugénie Leblanc.

Issus de ce mariage et baptisés et inhumés à Notre-Dame, sauf indication contraire :

Rachel-Ada-Eugénie, baptisée le 4 septembre 1862, inhumée le 11

janvier 1873.

Raoul-Guillaume, baptisé le 11 juillet 1864, marié en 1889, à Mademoiselle Irma Hamel : avocat et conseil du roi. Montréal. (Voir ci-après).

Joseph-Alexandre-Tancrède-Chamilly, baptisé le 11 septembre 1866, marié en 1908 à Mademoiselle Hoffman (Voir ci-après.)

Marie-Berthe, Henriette-Mélitime, baptisée le 17 octobre 1868, mariée le 8 septembre 1902, à Joseph Louis-Normand, inhumée le 4 novembre 1905.

Charles-Gustave-Alfred, baptisé le 17 septembre 1870, marié en 1903, à Alice Normand (Voir ci-après).

Joseph-Wilfrid-Rodolphe-Eugène, baptisé le 12 juillet 1873, marié à St-Denis de Montréal, le 24 septembre 1901, à Joséphine Blanche Normand (fille de J. B. Normand et Marie-Almizine Panneton), laquelle est inhumée le 17 novembre 1902 ; 2. Montréal, St-Louis de France, le 20 avril 1906, à Marie-Louise-Philomène-Julienne Brosseau, fille du lieutenant-colonel Brosseau.

Louis-Gaston-Auguste-Lionnel, baptisé le 4 juillet 1876, inhumé le 24 juillet 1876.

Joseph-Armand-Gaston, baptisé le 23 mai 1878.

Nota : Tancrède-Chevalier de Lorimier fut admis au Barreau le 7 janvier 1861 et nommé Conseil de la Reine, le 28 décembre 1889, il pratiqua sa profession avec succès jusqu'à sa mort, en 1892. Il fut inhumé au cimetière de la Côte des Neiges, le 19 décembre 1892.

1863, (28 juillet), Notre-Dame de Montréal.

V. Georges-Gervais de Lorimier, fils d'Antoine-Georges, IV, 1835.

1. *Mariage :* Marie-Aurélie Malette, fille de Jean-Baptiste et de Josephte Faubert.

Issu de ce mariage : Napoléon-Claude, baptisé au Sault St-Louis, le 2 juin 1864, inhumé le 8 octobre 1867.

2. *Mariage :* Notre-Dame de Montréal, le 9 avril 1872 ; Jeanne Plante, fille de feu Dominique Plante.

Issus de ce second mariage et baptisés au Sault St-Louis :

Georgianna-Jeanne, baptisée le 13 janvier 1873.

Marie-Féodore-Béatrice, baptisée le 1er novembre 1874 ;

Georgiana-Rose-Alba, baptisée le 18 juin 1876 ;

Georges-Hector, baptisé le 23 décembre 1878 ;

Ida-Béatrice, baptisée le 1er juillet 1880, inhumée le 21 octobre 1880.

1864, (30 juin), Notre-Dame de Montréal.

VI. Louis-Gustave-Verneuil de Lorimier, fils de Jean-Baptiste-Chamilly, V, 1832.

Marie-Louise-Henriette Picault, fille de Pierre-Étienne Picault, médecin et pharmacien, alors vice-consul de France à Montréal, et de Dame Louise-Julienne Boutolle.

Issus de ce mariage et baptisés à Notre-Dame, sauf indication contraire :

Alfred-Pierre-Gustave, baptisé le 19 octobre 1867. Il épousa une demoiselle Jones de Boston qui est décédée à la fin de janvier 1915.

Picault-Henri-Charles, baptisé le 28 novembre 1868, inhumé le 23 mars 1869.

Louis-Jean-Baptiste-Eugène, baptisé le 13 décembre 1870.

Joseph-Henri, baptisé à Ste-Anne de Bellevue, le 21 avril 1880, inhumé au même lieu, le 4 mai suivant.

1865 (?) à Ste-Philomène

V. Jacques de Lorimier, fils d'Édouard-Narcisse, IV, 1835.

Honorine-Philomène Héroux. Marie-Antoine-Blanche, baptisée au Sault St-Louis, le 13 septembre 1866.

Nota : M. Jacques de Lorimier a été greffier d'une Cour de Justice, dans la province du Manitoba, où il est, depuis, décédé.

1865, (27 Novembre), Notre-Dame de Montréal

VI. Charles-Chamilly de Lorimier, fils de Jean-Baptiste Verneuil V, 1832.

Marie-Sophie Malvina Serre Saint-Jean, fille d'Antoine Serre et de Catherine Cypihot.

A moins d'indication contraire, les enfants issus de ce mariage ont

été baptisés et inhumés à Notre-Dame.

Marie-Rachel-Malvina, baptisée le 7 septembre 1866, mariée à St-Jacques le 6 octobre 1886 à Albert-Emmanuel de Lorimier, C. R.

Charles-Tancrède Chamilly, baptisé le 8 novembre 1867 ; marié à NewPort, Vt., le 14 juin 1896, à Béatrice Atkinson. Négociant à Montréal.

Louis-Gustave-Henri, baptisé le 16 août 1869, inhumé le 30 juin 1870.

Hector-Rodolphe, baptisé le 18 février 1871, inhumé le 6 octobre 1871.

Marie-Mélitime-Henriette-Hectorine, baptisé le 31 décembre 1872, inhumée le 11 juillet 1873.

Marie-Louise-Ada, baptisée le 5 avril 1874, mariée à St-Louis de France, le 10 octobre 1893, à Paul-Arthur Magnan, officier de Douanes, à Montréal.

Louis-Clément-Guillaume, baptisé à St-Jacques, le 20 décembre 1875, inhumé le 15 juillet 1876.

Louis-Henri-Hector, baptisé à St-Jacques, le 23 mai 1879, marié à St-Léon de Westmount, le 24 mai 1902, à Jessie Arnott Smart, fille de feu David Smart et de Helen Forsyth, agent d'affaires à Montréal.

Nota : L'honorable Charles Chamilly de Lorimier VI fut admis au Barreau, le 4 septembre 1865 ; il fut nommé Conseil de la Reine, pour la Province, en 1879, et pour le Dominion, en 1882 ; professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, en 1880 ; docteur en loi, le 30 octobre 1882 et Juge de la Cour Supérieure en 1889. Il est l'auteur de la "*Bibliothèque du Code Civil de la Province de Québec*" ouvrage précieux qui comprend vingt-et-un volumes. Il publie la "*Revue de Jurisprudence*", recueil des décisions judiciaires de la province.

1873, (15 Septembre), Notre-Dame de Montréal.

V. Étienne-Ambroise de Lorimier, marchand, fils d'Antoine-Georges, IV, 1835.

Marie-Angélique Beauvais dit Saint-Jamme, fille de Louis Beauvais et de Lucie Boyer.

Issus de ce mariage et baptisés ainsi qu'inhumés à Notre-Dame, sauf indication contraire :

Joseph-Raoul-Louis, baptisé le 25 juillet 1874 ; admis au Barreau

en septembre 1899, marié à St-Léon de Westmount, le 17 juin 1913, à Marie-Lucie-Joséphine Hébert, fille de feu Charles-Albert Hébert et de Aurélie Barbeau. On lui doit des nouvelles historiques captivantes et qui ont été fort remarquées.

Marie-Béatrice, baptisée le 13 avril 1876, inhumée le 15 janvier 1877.

Léopold-Chevalier, inhumé le 14 mai 1879.

Arthur-Stephen, baptisé le 13 janvier 1880, inhumé le 11 mai 1881.

Joseph-Frédéric-Georges, baptisé le 27 juin 1881, inhumé le 10 janvier 1899.

Joseph-Achille-Arthur, baptisé le 22 février 1883.

Marie-Louise-Rébecca, baptisée à St-Jacques, le 29 août 1884.

Joseph-Jules, baptisé à St-Jacques, le 4 juillet 1885, admis au Barreau en septembre 1910.

1884, (22 Avril), Notre-Dame de Montréal.

VI. Joseph-Rodolphe-Chamilly de Lorimier, médecin, fils de Jean-Baptiste-Chamilly, V, 1832.

1. Mariage : Marie-Sara Tunstall, fille de Gabriel Tunstall en son vivant lieutenant au 7ième régiment d'infanterie, et de Emélie Filiatrault.

De ce mariage, naquirent Sara et Rodolphe.

Vers 1903, M. le docteur de Lorimier épousa en secondes nocces, à Montmagny, dame veuve Casgrain. Il est mort à St-Pierre Joly, Manitoba, le 12 septembre 1913.

1889, (24 Septembre, Québec)

VII. Raoul-Guillaume de Lorimier, fils de Tancrede-Chevalier, VI, 1861.

Marie-Irma Hamel, fille d'Adolphe Hamel et de Léda Patoine.

Issus de ce mariage :

Marie-Irma-Rachel-Marguerite, baptisée le 23 février 1891, inhumée à Notre-Dame de Montréal, le 29 juin 1891.

Marie-Cécile-Marguerite, baptisée à St-Louis de France, le 28 mai 1893.

Nota : Raoul-Guillaume de Lorimier VII, fut admis au Barreau en 1889, il pratiqua avec son père, M. Tancrede-Chevalier, jusqu'à la mort de ce dernier en 1892 ; puis avec L. P. Demers, aujourd'hui juge

de la Cour Supérieure. Il a été nommé Conseil du Roi en octobre 1909.
1903, (25 Avril), St-Denis, Montréal.

VII. Charles-Gustave-Alfred de Lorimier, fils de Tancrède-Chevalier, VI, 1861.

Alice-Marie-Elisa Normand, fille de J. B. Normand et de Marie-Almizine Panneton.

Issus de ce mariage :

Cécile, née le 4 mars 1904.

Gustave, né le 17 décembre 1906.

1908, (28 Avril), cathédrale St-Louis, Nouvelle-Orléans.

VII. Joseph-Alexandre-Tancredè, fils de Tancredè-Chevalier, VI, 1861.

Mary Ellen Hoffman.

Mary Ellen, née le 28 mai 1909.

Edouard-Gilmore, né le 9 avril 1912.

E.-Z. MASSICOTTE

BERTHIER

Le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XX, p. 380, marque au sujet de la famille Berthier:

“Comme on le voit, le comte Berthier de Sauvigny n'est pas le descendant du premier seigneur de Berthier.

“Il est cependant prouvé aujourd'hui qu'un des frères de M. Berthier vint avec lui dans la Nouvelle-France. Il resta ici peu de temps. Il est possible que le comte de Berthier de Sauvigny soit le descendant de ce dernier Berthier.”

Que l'on me permette de dire que ce n'est pas le frère du premier seigneur de Berthier qui vint ici avec le régiment de Carignan, mais l'oncle, et comme celui-ci n'était pas marié, il est impossible que M. le comte de Berthier de Sauvigny soit son descendant. Je dirai plus, d'après mes notes obtenues des derniers descendants des Berthier, de Bergerac, France, il n'y a aucune parenté entr'eux et le Berthier de Sauvigny, sus-nommé.

REGIS ROY

Les marquisats, comtés, baronnies et châtelainies dans la Nouvelle-France

Dès le 12 janvier 1598, c'est-à-dire dix ans avant la fondation de Québec, Henri IV donnait au sieur de la Roche le pouvoir de "faire bail (des terres de la Nouvelle-France), pour en jouir par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété, à savoir : aux gentilhommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châtelainies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à la tuition et défense des dits pays, et aux autres de moindre condition, à telles charges et redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six premières années,....." (Voir N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain*, p. 354).

Les pouvoirs que Henri IV donna au sieur de la Roche ne l'engagèrent pas à grand'chose puisque ce gentilhomme ne mit pas même à la voile pour visiter le Canada.

En 1628, le roi de France accordait à la Cie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, la Nouvelle-France en toute propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des *duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies*, sauf confirmation par Sa Majesté (Voir *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 8).

Dans tout le régime français il y aurait eu deux marquisats de créés au Canada :

1. Le marquisat de Miscou créé par Louis XIV en faveur du sieur de Saint-Martin, qui, paraît-il, avait fait fortune à l'île de Miscou. Ce Saint-Martin fut le père de l'original abbé Michel de Saint-Martin dont M. Benjamin Sulte a raconté les grotesques aventures dans son *Histoire des Canadiens-Français* (Vol. V, p. 110) et dans le *Monde Illustré* des 2 et 9 mai 1896. Nous n'avons pu trouver nulle part les lettres-patentes créant le marquisat de Miscou. A-t-il réellement existé ?

2. Le marquisat du Sablé. M. Sulte écrit à ce sujet : "Jacques Le Neuf de la Poterie avait reçu, en 1638, la seigneurie de Portneuf et

il s'y établit. Peu d'années après (vers 1645) les circonstances le conduisirent aux Trois-Rivières avec sa famille. C'est alors, croyons-nous, qu'il obtint un petit morceau de terre, situé dans la ville actuelle, mesurant dix arpents en superficie, et dont il est fait mention en 1645 et 1648 comme lui appartenant. Le titre écrit lui en fut donné le 9 mars 1649. M. Le Neuf le passa à son fils, Michel Le Neuf de la Vallières, et celui-ci le vendit, le 13 novembre 1686, à "noble homme Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, marchand bourgeois de Québec"; dans l'acte on le désigne sous le nom de "marquisat de Sablé". Il est possible qu'il ait appartenu ensuite à Pierre Dandonneau dit la Jeunesse, sieur de Saint-Pierre et sieur du Sablé (habitant des Trois-Rivières dès 1651), mais Dandonneau portait le surnom de Dusablé longtemps avant 1686, alors que M. Leneuf était propriétaire du marquisat. Par la suite, la famille Boucher de Niverville l'acquit et, en 1800, le colonel Joseph Boucher de Niverville le laissa vendre à la folle enchère : Aaron Hart, marchand, le paya vingt et un louis courants. Parmi les nombreux documents que nous avons consultés se rapportant aux LeNeuf, nous n'avons jamais rencontré le titre de marquis appliqué à des membres de cette famille. Le marquisat du Sablé a beaucoup intrigué les archéologues. (*Histoire des Canadiens-Français*, vol. V, p. 102). Nous doutons fort que le marquisat du Sablé ait jamais existé.

Il y eut également deux comtés :

1. La baronnie des Islets changée en comté d'Orsainville pour Talon, en mai 1675. (Lettres patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 65).

2. Le comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) en faveur de François Berthelot, en avril 1676. (Lettres patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 75).

Les baronnies tant au Canada qu'en Acadie furent au nombre de six :

1. La baronnie du Cap-Tourmente en faveur de Guillaume de Caen, le 3 janvier 1624. "En 1624, écrit M. Benjamin Sulte, alors que la famille de Caen avait en mains le commerce de pelleteries du Saint-Laurent, et avant que l'on eut entrepris de mettre une seule charrue dans le sol de Québec ou des environs, le roi accorda à Guillaume de Caen, à titre de fief noble, le cap Tourmente, l'île d'Orléans, et autres îles du voisinage. Une petite ferme pour les bestiaux, au

piéd du Cap Tourmente, fut tout l'entreprise noble de Caen, qui perdit ses terres et son titre en 1627 à la formation de la Compagnie des Cent-Associés". (*Revue Canadienne*, 1885, p. 299).

2. La baronnie de Pobomcoup (en Acadie) en faveur de M. de Muis d'Entremont en 1651. D'Entremont porta le titre de baron de Pobomcoup jusqu'à sa mort, mais on ne peut trouver les lettres-patentes créant cette baronnie.

3. La baronnie des Islets en faveur de l'intendant Talon, le 14 mars 1671. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1663 à 1682, p. 41).

4. La baronnie de Portneuf en faveur de René Robineau, seigneur de Bécancour, en mars 1681. (Lettres-patentes dans Registre insinuations du Conseil Supérieur, 1679 à 1705, p. 6).

5. La baronnie de Longueuil en faveur de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, le 26 janvier 1700. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1679 à 1705, p. 131)

6. La baronnie de Beauville (en Acadie), en faveur de M. de Beauharnois, ancien intendant de la Nouvelle-France, le 25 juin 1707. (Lettres-patentes dans Registre Insinuations du Conseil Supérieur, 1704 à 1714).

Enfin, il y eut une châtellenie :

La châtellenie de Coulonge, en faveur de Louis d'Aillebout, le 9 avril 1657. (Les lettres-patentes érigeant la terre de Coulonge en châtellenie sont conservées aux archives du séminaire de Québec. Elles avaient été enregistrées au registre des Insinuations du greffe de la Sénéchaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québec, le 11 janvier 1658, mais ce registre est disparu. M. Ernest Gagnon a publié ces lettres-patentes dans ses *Feuilles Volantes*, p. 270). P.G.R.

LE SIEGE DE QUEBEC EN 1759

M. A.-G. Doughty, C. R. M., archiviste du Canada, a publié en 1901, sous le titre *The Siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham*, en six forts volume, une histoire du siège de Québec par les Anglais en 1759.

Dans le sixième volume de cet important ouvrage on trouve une liste complète des livres qui parlent du siège de Québec. La nomenclature comprend 198 numéros. Ceux qui veulent étudier l'histoire du siège de 1759 n'ont qu'à consulter et l'ouvrage de M. Doughty et les sources qu'il indique.

Champredond, capitaine au régiment de la Sarre

Dans le numéro de décembre 1914 du *Bulletin*, nous avons publié le testament de Senezergues avec l'espoir que cette pièce fournirait aux chercheurs quelques renseignements inédits sur le valeureux brigadier qui succomba sur les plaines d'Abraham.

Nous offrons, aujourd'hui, aux lecteurs, un autre testament dressé par un compatriote et un compagnon d'armes de Senezergues.

Le document est simplement signé Champredond. Il nous indique que le testateur, comme Senezergues, venait de l'Auvergne et qu'il était parent ou ami du marquis de Miramont.

L'acte est fait au camp de la Chute près de Carillon, huit jours avant le combat qui devait immortaliser la petite armée franco-canadienne.

On se rappelle que la Chute est une petite rivière qui se jette dans le lac Saint-Sacrement.

Dans son journal (p. 404), Montcalm nous donne la liste des principaux officiers tués en cette glorieuse journée et l'on voit que le régiment de la Sarre fut particulièrement éprouvé puisqu'il perdit deux capitaines : MM. le chevalier de Moran et Champredon, un aide-major, M. du Mesnil, et qu'en plus, furent blessés, le capitaine de Beauclair et le lieutenant Fourmet.

Ceci dit, passons à la copie textuelle de la pièce qui fait le sujet du présent article.

(SUR L'ENVELOPPE :)

Le présent testament serat Rendu a monsieur de Senezergues ou a celui qui commanderat le Regnt et on nen ferat Louverture en presente (sic) de trois officiers Et Le Jeuges de Montreal, Cé mais dernière volonté

Ce 1e juilliet 1758

CHAMPREDOND

Capte. au Regnt. de La Sarre (1)

[1] L'enveloppe est à peu près semblable à celles qui sont en usage aujourd'hui. Elle était cachetée à la cire rouge, mais celle-ci est presque entièrement disparue et il est impossible de constater s'il y avait l'empreinte d'un cachet.

DERNIÈRE VOLONTÉ

Je nomme et fait mon éritier de tous mais bien present et avenir
 Mr. Le marquis de miramon, Restent dans La province d'auvergnés ;
 je donne à mademoizelle Caterine Lefavre du chouquet de Montréal
 Seurs de mon hotes du chouquet Le cuinquante Louis an ord que jay
 dans mon grand cofre Et tous Les éfait qui me sont arivé de france
 pour tous Les égard et politesse que jay Reçu chés son fraire Et de
 tous Lé siens ; je prie Mr. de Senezergues ou celuy qui commenderat
 Le Regnt. de vouloirs faire vendre tous mais éfait a L'enchère, Et
 mais dettes payé on aurat La bonté d'envoyés Le Reste à Mr Le mar-
 quis, à qui j'ay de obligation infinie, teil son me dernier volonté, je ne
 sauroint manquet au formalité nayent aucune conneissance de la façon
 qu'on fait, let formalité, dont je devroit me servir. Au Camps de
 Lachute, près Le fort de Carrelion en Canadat ce 1e juilliet 1758

CHAMPREDOND

gnt. de La Sarre a Larmée

Capte. au Re-

Paraphé à Montréal
 le 28xbre 1758

GUITON MONREPOS

Ajoutons que le testament de Champredond est écrit sur un papier
 spécial, identique à celui dont Senezergues se servit, quelques mois
 plus tard, pour rédiger ses dernières volontés.

E.-Z. MASSICOTTE

**Lettre du Roi au Conseil Supérieur de Québec,
 14 août 1723**

De par le Roy, Nos amez et feaux notre très cher et très amé
 oncle le duc d'Orléans ayant bien voulu accepter l'employ de principal
 ministre de notre état sous notre autorité, nous nous voyons avec une
 satisfaction singulière assurés de la continuation des services que nous
 recevons de son zèle et de ses lumières depuis que nous gouvernons
 par nous-même, et dont nous avons fait une si heureuse épreuve pen-
 dant notre minorité et voulant qu'il soit reconnu de tous nos officiers et
 sujets en cette qualité et obéi dans toutes les fonctions qui en dépend-
 dent nous vous en donnons conneissance, et vous mandons de suivre en
 cela ce qui est de notre volonté, si ny faites faute. Car tel est notre
 plaisir le XIII aoust x b n vingt-trois.

Signé LOUIS et plus bas PHELYPEAUX.

Biographies canadiennes

L'ABBÉ RENÉ ALIAS ETIENNE CHARTIER—Quel est ce prêtre dont il est souvent question dans le vieux *Journal des Jésuites* et qu'on désigne toujours sous le titre de *Monsieur le prieur* ?

Monsieur le prieur c'est l'abbé René ou Etienne Chartier. On l'appelait Monsieur le prieur parce qu'avant de venir dans la Nouvelle-France il avait été prieur de Notre-Dame de la Monnaie, près d'Angers, en France.

C'est le 15 août 1643 que l'abbé Chartier débarqua à Québec.

La *Relation* de 1642-43 annonce dans les termes suivants l'arrivée de ce digne prêtre :

“.....Les autres navires de la flotte ont tardé cette année plus que jamais, ce qui nous était un notable surcroit d'affliction, et aux Sauvages aussi. Nous commençons à craindre quelque nouveau malheur. Enfin, Dieu nous les donna en l'heureux jour de l'Assomption de Notre-Dame. Comme nous allions commencer la messe, deux voiles parurent à une lieue de notre port, la joie et la consolation saisirent le cœur de tous les habitants, mais elle redoubla bien fort quand une chaloupe nous vint donner la nouvelle des personnes qui y étaient : le P. Quentin avec trois braves ouvriers religieux de notre Compagnie et très propres à la langue, savoir les Pères Léonard Gareau, Gabriel Druillettes et Noël Chabanel. Il y avait aussi trois religieuses bien choisies, et dont le courage surpasse le sexe, savoir la Mère Marie de Sainte-Geneviève et la Mère Anne de Saint-Joachim, Hospitalières, de la maison du Dieppe, et la Mère Anne des Séraphins, Ursuline, du couvent de Plermel, en Bretagne. Il a fallu une grande force à ces bonnes filles pour surmonter les dangers de l'Océan, la crainte du pays barbare et les discours importuns de ceux qui ont voulu les détourner en France d'une si sainte entreprise. Monsieur d'Ailleboust, très honnête et très vertueux gentilhomme, associé en la Compagnie de Messieurs de Montréal, avec sa femme et sa belle-sœur de pareil courage et vertu, étaient dans un de ces navires : toute cette sainte troupe aborda à Kebec et se vint consacrer à Dieu et au salut des Sauvages, sous la protection et la faveur de l'Empereur de l'Univers. J'oubliais la piété d'un honnête prêtre nommé M. Chartier, qui grossissait la troupe,



et est venu se donner au service des Mères Ursulines, avec désir et dessein de servir Dieu en ces pays le reste de ses jours et contribuer ce qu'il pourra de force et d'industrie pour le salut des Sauvages."

M. l'abbé Chartier remplaça comme chapelain du monastère des Ursulines de Québec le Père Faulx, Jésuite, homme pieux et désintéressé, qui en 1644, retourna en France, sa santé ne lui permettant pas de soutenir plus longtemps les rigueurs de notre climat.

Le *Journal des Jésuites* mentionne à plusieurs reprises M. l'abbé Chartier ou plutôt Monsieur le prieur.

Ainsi le 23 mai 1646, nous lisons dans le vieux récit :

"Le 23, fut baptisé aux Ursulines un nommé Arenh 8 ton, huron, et fut nommé René. M. le prieur fut son parrain."

A la fin du même mois de mai 1646 a lieu la procession solennelle du Saint-Sacrement. Le *Journal des Jésuites* nous apprend que sous le dais, aux deux côtés du Saint-Sacrement, le Père Druillettes faisait le diacre en dalmatique et M. le prieur le sous-diacre en aube et étole. On voit aussi qu'aux différents reposoirs M. le prieur aida à deux enfants à chanter les litanies du nom de Jésus.

Le 8 juillet 1646, une petite sauvagesse nommée Charité meure aux Ursulines. Elle fut enterrée au cimetière des Français où reposait déjà son père. On lui fit de belles funérailles où M. le prieur "portait une croix sans bâton et son rituel."

Le 15 du même mois de juillet 1646, une procession a lieu à l'Hôpital (Hôtel-Dieu) et aux Ursulines. M. le prieur y chante les litanies en compagnie de l'abbé de Saint-Sauveur.

Le 2 janvier 1647, les Pères Jésuites donnent à diner à M. de Saint-Sauveur, M. le prieur et M. Nicolet. Comme cadeau du nouvel an les Pères Jésuites offrent un pain de bougie à M. le prieur.

Le 15 août 1647, nouvelle procession à Québec. M. le prieur y occupa une place d'honneur.

M. le prieur s'embarqua pour la France le 21 octobre 1647.

Le *Journal des Jésuites*, à cette date du 21 octobre 1647, dit :

"... Partit la flotte où étaient général M. d'Ailleboust, le Père Vimont et le Père Quentin avec lui, et le père Defretat dans la *Notre-Dame* avec M. LeTardif ; M. Nicolet et M. le prieur dans d'autres vaisseaux."

L'incident suivant également raconté par le *Journal des Jésuites* fut peut-être la cause du départ de M. le prieur du Canada.

“Le dernier de juin (1647), dit-il, on va visiter la chambre de M. le prieur prêtre des Ursulines et on lui prend plus de 260 livres pesant de castor ; après s'être vanté qu'il en avait et qu'il ne les donnerait au magasin qu'à bon compte.”

Il n'est plus ensuite question de M. le prieur. Il est probable qu'il ne revint pas au Canada.

Au registre de Sillery, le 30 janvier 1644, on donne à l'abbé Chartier le prénom de Etienne. Le 10 août 1646, dans le même registre, il est encore question de M. Chartier mais cette fois on lui donne le prénom de René.

On a dit que l'abbé Chartier était le frère de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, le premier de Lotbinière venu au Canada. La chose n'est pas impossible, mais il nous semble que le *Journal des Jésuites* qui, à la date du 23 septembre 1646, signale l'arrivée à Québec de M. Chartier de Lotbinière, n'aurait pas manqué de dire qu'il était le frère de M. le prieur, qui était alors chapelain du monastère des Ursulines.

P.-G R.

RENÉ-OVIDE HERTEL DE ROUVILLE—Comme on le sait, le célèbre juge de Rouville décéda à Montréal le 12 août 1793. On trouvera de nombreux renseignements biographiques sur lui dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XII. p. 129.

Le juge Hertel de Rouville a-t-il laissé des descendants ?

René-Ovide Hertel de Rouville s'était marié deux fois. Sa première femme, Marie-Louise-Catherine André de Leigne, décéda à Trois-Rivières le 16 janvier 1766. Dans le *Rapport sur les archives du Canada pour 1886*, feu M. Joseph Marmette a donné de curieux renseignements sur le mariage Rouville-de Leigne. En seconde noces, le juge de Rouville épousa Charlotte-Gabrielle, fille de Jean-Baptiste Jarret de Verchères et veuve de Pierre-Joseph Rimbault de Saint-Blin. Elle décéda à Boucherville le 14 mai 1808.

De son premier mariage le juge de Rouville eut cinq enfants :

1. Louise-Marguerite née à Québec le 24 février 1742 et décédée à Montréal vers 1797 (dit l'abbé Daniel).

2. Marie-Anne-Josephite née à Québec le 20 mai 1744 et décédée au même endroit le 3 décembre 1745.

3. René-Michel né à Québec le 24 août 1746, et décédé à Trois-Rivières le 2 juin 1749.

4. Jean-Baptiste Melchior.

5. Marie-Anne née à Trois-Rivières le 25 octobre 1749 et décédée à Montréal le 19 janvier 1823.

Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, l'unique fils du juge de Rouville, servit dans la Nouvelle France puis en France. Il revint ici en 1772. Il fut un des défenseurs du fort Saint-Jean en 1775. Fait prisonnier, il resta vingt mois en captivité aux États-Unis. A son retour au Canada il fut élu député puis fut nommé conseiller législatif. En 1787, il fut un des commissaires pour les biens des Jésuites. Il décéda à Chambly le 30 novembre 1817. Marié à Marie-Anne Hervieux (décédée à Chambly le 25 janvier 1819), il eut huit enfants dont six moururent en bas âge. Les deux survivants furent :

1. Jean-Baptiste-René

2. Marie-Anne-Julie, qui devint la femme du lieutenant-colonel de Salaberry, le héros de Châteauguay.

Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, qui continua la lignée, servit dans les Voltigeurs Canadiens, sous son beau-frère, le lieutenant-colonel de Salaberry. Il fut député de Bedford puis conseiller législatif. Il décéda à Belœil le 14 janvier 1859. Il avait épousé (3 septembre 1816) Anne-Charlotte Boucher de la Broquerie, qui décéda à Sorel le 15 mai 1852. Ils avaient eu plusieurs enfants, entre autres :

1. Marie-Anne-Charlotte, mariée au docteur J.-B. Brousseau, de Belœil (Décédée le 24 août 1905).

2. Henriette-Louise-Sophie, mariée à Louis-Isaac LaRocque, de Rigaud.

3. Hermine-Julie-Hypolite, religieuse des Saints Noms de Jésus et Marie à Longueuil.

4. Marie-Louise-Eugénie-Mélina, mariée à Joseph-Robert Sincennes puis à Joseph Daigle.

5. Jean-Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques, marié à Hermine Daigle. Il est décédé à Montréal le 23 mai 1909, laissant deux fils et quatre filles. L'un de ses fils a été gérant du Château Frontenac, à Québec.

Les deux MM. de Rouville mentionnés ici sont donc les descendants directs du juge de Rouville.

P.-G. R.

REPONSES

LES BOUCLIERS DES SAUVAGES CANADIENS. (XX, XI, p. 362)—Le sculpteur de la statue de Champlain élevée en 1912 à Plattsburg, état de New-York, a placé un bouclier au bras du Sauvage qui figure dans un des bas-reliefs. Le sculpteur américain a-t-il manqué à la vérité historique en armant ainsi l'enfant des bois ? Les Sauvages contemporains de Champlain se servaient-ils du bouclier ? Que disent les auteurs qui ont écrit sur cette période de l'histoire de la Nouvelle-France ?

L'opinion de Champlain là-dessus est un témoignage de première valeur. C'est un témoin qui a vu.

On sait qu'en 1609 Champlain accompagna ses alliés hurons et algonquins dans une expédition contre leurs ennemis, les Iroquois.

Champlain raconte ainsi le combat qui eut lieu non loin de Saint-Frédéric (Crown Point) :

“ Aussitôt que fusmes à terre, ils commencèrent à courir quelque deux cents pas vers leurs ennemis qui étaient de pied ferme, et n'avaient encore aperçu mes compagnons, qui s'en allèrent dans le bois avec quelques sauvages. Les nôtres commencèrent à m'appeler à grands cris : et pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux, et me mis à la tête marchant quelque 20 pas devant, jusqu'à ce que je fusse à quelque 30 pas des ennemis, où aussitôt ils m'aperçurent et firent halte en me contemplant, et moi eux. Comme je les vis ébranler pour tirer sur nous, je couchai mon arquebuse en joue, et visai droit à un des trois chefs, et de ce coup il en tomba deux par terre, et un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avais mis quatre balles dedans mon arquebuse. Comme les nôtres virent ce coup si favorable pour eux, ils commencèrent à jeter de si grands cris qu'on eut pas ouï tonner ; et cependant les flèches ne manquaient de côté et d'autre. Les Iroquois furent fort étonnés, que si promptement deux hommes avaient été tués, *bien qu'ils fussent armés d'armes tissées de fil de coton et de bois à l'épreuve de leurs flèches*”. (*Les Voyages du sieur de Champlain*).

Voilà qui établit bien, n'est-ce pas, que les Iroquois se servaient d'un espèce de bouclier pour se protéger contre les flèches de leurs ennemis.

L'année suivante, en 1610, Champlain accompagna de nouveau les Montagnais et les Algonquins dans une expédition contre les Iroquois.

La rencontre eut lieu le 19 juin, près de la rivière des Iroquois.

"Cependant, dit Champlain, après avoir fait demie lieue, en traversant la rivière tous les sauvages mirent pied à terre et abandonnant leurs canots prirent leurs *rondaches*, arcs, flèches, massues et épées, qu'ils amanchent au bouts de grands bâtons et commencèrent à prendre leur course dans les bois " (*Les Voyages du sieur de Champlain*).

Champlain ne décrit pas dans son récit les boucliers ou rondaches des Iroquois, Hurons, Montagnais ou Hurons, mais à la fin de son livre il donne une carte géographique de la Nouvelle-France, avec des gravures sur bois, de sauvages, de fruits, de légumes, de poissons, etc, du pays. L'une de ces gravures représente très exactement un Montagnais portant son bouclier ou rondache attaché au bras droit.

Voyons maintenant ce que les premiers missionnaires de la Nouvelle-France ont dit des boucliers des Sauvages.

Le Père Gabriel Sagard, dans son *Grand voyage du pays des Hurons* (publié en 1632), parlant des armes des Sauvages, écrit :

"Pour leurs armes, ils ont la massue et l'arc, avec la flèche empenée de plumes d'aigles, comme les meilleures de toutes, et à faute d'icelle ils en prennent d'autres. Ils y appliquent aussi fort proprement des pierres tranchantes collées au bois, avec une colle de poisson très forte, et de ces flèches ils en emplissent leurs carquois, qui est fait d'une peau de chien passée, qu'ils portent en écharpe. Ils portent aussi de certaines armures et cuirasses, qu'ils appellent *aquientor*, sur leur dos, et contre les jambes, et autres parties du corps, pour se pouvoir défendre des coups de flèches : car elles sont faites à l'épreuve de ces pierres aiguës ; et non toutefois de nos fers de Kébec, quand la flèche qui en est accommodée sort d'un bras raide et puissant comme est celui d'un Sauvage ; ces cuirasses sont faites avec des baguettes blanches, coupées de mesure, et serrées l'une contre l'autre, tissues et entrelacées de cordelettes, fort durement et proprement, puis la rondache ou pavois, et l'enseigne ou drapeau, qui est (pour le moins ceux que j'ai vus) un morceau d'écorce rond, sur lequel les armoieries de leur ville ou province sont dépeintes et attachées au bout d'une longue baguette, comme une cornette de cavalerie."

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633*, le Père Jésuite Paul LeJeune, supérieur de la résidence de Québec, parlant d'un Sauvage montagnais, écrit :

“Le mesme jour, le Sauvage Manitougache, autrement La Nasse, . . . retournant de la chasse aux ours, s'en vint souper et coucher chez nous. Ayant bien mangé, il commence en riant à frapper doucement son ventre tout nu, disant *taponé Nikiffoun*, en vérité je suis saoul. Voilà comment ils remercient leurs hôtes de la bonne chère qu'on leur a fait quand ils disent *nikiffoun*, je suis saoul, c'est-à-dire qu'on les a bien traités. Il portait avec soi un fort grand bouclier fort long et fort large ; il me couvrait tout le corps aisément et m'allait depuis les pieds jusques à la poitrine ; ils le relèvent et s'en couvrent entièrement, il était fait d'une seule pièce de bois de cèdre fort léger : je ne sais comme ils peuvent doler une si grande et si large planche avec leurs couteaux : il était un petit (peu) plié ou courbé pour mieux couvrir le corps, et afin que les coups de flèches ou de masses venant à le fendre, n'emportassent la pièce, il l'avait cousu haut et bas avec de la corde faite de peau : ils ne portent point ces boucliers au bras, ils passent la corde qui les soutient sur l'épaule droite, abriant le côté gauche : et quand ils ont tiré leur coup, ils ne font que retirer le côté droit pour se mettre à couvert.”

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1637*, le Père LeJeune fait de nouveau allusion aux boucliers des Sauvages. Racontant une espèce de panique causée chez les Hurons par une troupe d'Iroquois signalée dans le voisinage, il écrit :

“On laisse entrer les Montagnais et les Hurons dans le fort ou plutôt dans notre réduit pour les assurer. Ces pauvres gens s'animent, chacun prend qui une épée, qui un *bouclier*, qui une hache, qui un couteau, qui une perche. . . .”

Dans la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1642*, le Père Barthélemy Vimont raconte une bataille livrée aux Iroquois par les Français et les Hurons :

“Un grand Iroquois portant un panache, dit-il, ou une espèce de couronne de poil de cerf, teint en écarlate, enrichi d'un collier de porcelaine, s'avancant trop, est couché par terre tout raide mort d'une mousquetade. Un autre reçut sept postes dans son *bouclier*, et bien autant dans son corps. . . . L'un d'eux grandement blessé, jette son

arquebuse et se sauve, l'autre abandonne sa masse d'armes ; plusieurs quittent leurs *boucliers*, trouvant plus d'assurance en leurs pieds, qu'en leurs rondaches

Un peu plus loin, le Père Vimont nous fait assister à une danse sauvage puis à une représentation de diverses rencontres d'ennemis, homme à homme. Il raconte ainsi cette dernière scène :

“L'un poursuivant son ennemi, la hache en main, pour lui porter la mort, à même temps, il semble la recevoir lui-même perdant son avantage : il le reprend et après mille feintes, toutes en cadence, terrasse enfin son homme et retourne victorieux. Un autre, dans des mouvements divers, fait son escrime l'épée en main ; celui-ci est armé de flèches, son ennemi se pare d'une *rondache* qui le couvre et lui porte un coup de massue.

Encore dans la même *Relation*, le Père Vimont nous fait assister au départ d'une troupe d'Algonquins qui s'en vont porter la guerre chez les Iroquois.

“Les uns, dit-il, avaient le visage peint de rouge, les autres de noir, quelques-uns de toutes les couleurs : ils avaient des épées amanchées en forme de demi-pique, plusieurs avaient des corcelets, piqués et entrelacés de petits bâtons, les autres avaient des *boucliers faits de bois*

Le 20 septembre 1645, le gouverneur de Montmagny tient une assemblée entre les Français, les Algonquins, les Hurons et les Iroquois pour conclure la paix. Il fait des présents à tous.

Le neuvième présent fut fait aux Iroquois.

“Le neuvième, nous dit la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1644 et 1645*, pour arracher leur bouclier de dessus leur dos où ils le portent ordinairement l'avancant ou l'éloignant comme ils veulent dans le combat.”

Le 19 août 1652, Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières, en faisant la chasse aux Iroquois est tué avec quinze Français. Plusieurs Français sont faits prisonniers par ces barbares. Quatre jours plus tard, on va visiter le lieu du combat et l'on trouve un *bouclier* iroquois sur lequel Normanville avait écrit ces paroles à l'aide d'un charbon : “Normanville, Francheville, Poisson, LaPalme, Turgot, Chailon, Saint-Germain, Onnejochronons et Agneekronons. Je n'ay encore perdu qu'un ongie. Normanville, jeune homme adroit et vaillant,

qui entendait la langue algonquine et l'iroquoise, avait écrit ces paroles avec un charbon, dit la *Relation* de 1651-1652, voulant donner à entendre que les sept personnes dont on voyait les noms étaient prises des Iroquois appelés Onnejochronmons et Agneekronmons, et que l'on ne lui avait fait encore autre mal que de lui arracher un ongle."

Dans le récit de son premier voyage vers le Nouveau-Mexique en compagnie de Jolliet en 1674, le Père Marquette rencontra un village nommé Mitchigamea. Les Sauvages qui l'habitaient vinrent au-devant des Français. "Ils étaient, dit-il, armés d'arcs, de flèches, de haches, de massues et de *boucliers*" (Manuscrit dans les Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal).

En 1676-1677, le Père Claude Allouez hiverne chez les Illinois. Il parle ainsi de ces Sauvages :

"Ces Sauvages sont fiers de leur naturel, hardis et vaillants. Ils ont guerre avec 7 ou 8 sortes de nations, ils ne se servent pas de fusils parcequ'ils les trouvent trop embarrassants et trop lents, ils en portent néanmoins quand ils vont contre les nations qui n'en savent pas l'usage pour les épouvanter par le bruit et les mettre en déroute. Ils ne portent ordinairement que la massue, l'arc et le carquois plein de flèches qu'ils décochent si adroitement et si promptement qu'à peine donnent-ils le loisir à ceux qui ont des fusils de coucher en joue. Ils portent aussi un grand bouclie fait de peau de bœuf sauvage à l'épreuve des flèches, dont ils se couvrent tout le corps." (Manuscrit dans les Archives du collège Sainte-Marie, à Montréal).

Dans son ouvrage latin *De regione et moribus Canadensium sen barbarorum Novae Franciae*, publié à Rome en 1710, le Père Jésuite Joseph Jouvency, expliquant les méthodes de guerre des Sauvages de la Nouvelle-France, décrit ainsi les boucliers dont ils se servaient :

"Clypeos conficiunt è ligno dolato, plerumque cedrino ; paulum ad oras incurvos : leves, praelongos et perâmplos, ita ut totum corpus protegant. Jam, ne jaculis aut securibus perrumpantur omnino ac dissiliant, eos intus consunt restibus ex animalium corio contextis, quae totam clypei molem continent connectuntque. Non gestant è brachio suspensos, sed funem ex quo pendent, rejiciunt in humesum dextrum adeo ut latus corporis finistrum clypeo protegatur ; mox ubi jaculum emiserunt, aut ferream disploserunt fistulam, paulum retrahunt dextrum latus, ac finistrum clypeo tectum obvertunt hosti."

Charlevoix, parlant des Miamis, écrivait en 1721 :

“Autrefois les armes de ces peuples étaient l’arc, la flèche, et une espèce de javelot, l’une et l’autre armées de pointe d’os travaillées en différentes façons, et le casse-tête : c’était une petite massue d’un bois très dur, dont la tête, de figure ronde, avait un côté tranchant. La plupart n’avaient aucune arme défensive, mais lorsqu’ils attaquaient un retranchement, ils se couvraient tout le corps de petites planches légères. Quelques-uns ont une manière de cuirasse faite d’un tissu de jonc, ou de petites baguettes pliantes, assez proprement travaillées. Ils avaient même anciennement des cuissarts et des brassades de même matière, mais comme cette armure ne s’est point trouvée à l’épreuve des armes à feu, ils y ont renoncé, et n’ont rien mis à la place. Les Sauvages Occidentaux se servent toujours de boucliers de peaux de bœufs qui sont fort légers et que les balles de fusil ne percent pas, il est assez étonnant que les autres nations n’en usent point.” (*Journal d’un voyage dans l’Amérique septentrionale*, vol. III, p. 222).

Nicolas Perrot, le célèbre trappeur qui vécut avec les Sauvages de 1665 à 1699, dit aussi qu’ils se servaient de boucliers.

“Il n’y a que la peau du ventre des vaches et celle des veaux d’un an dont ils se servent pour faire des couvertes ; mais celles des buffles sont employées pour des boucliers, dont ils parent contre les ennemis les flèches et les coups de casse-tête. Quand ils veulent apprêter cette peau, ils en coupent une pièce suffisante, et l’ayant bien grattée des deux côtés, ils la font bouillir un moment et la tire de la chaudière. On l’étend ensuite sur un cercle, de la largeur du bouclier qu’on a dessein de faire, et étant bien sèche elle devient aussi dure que le cuir fort d’une semelle de soulier. Quand les sauvages la veulent couper pour l’étendre, ils prennent garde de lui donner auparavant la figure la plus ronde qu’ils peuvent, et lorsqu’elle est bien sèche ils en ôtent la superficie attaché au cercle. Voilà comme ils font les boucliers qu’ils portent à la guerre. (*Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l’Amérique Septentrionale*, publié par le R. P. Tailhan, p. 64).

Il n’y a donc pas de doute possible. Toutes les nations sauvages qui habitaient le territoire actuel du Canada et des Etats-Unis du temps de Champlain se servaient du bouclier. Il s’en suit que le monument de Plattsburg, sur ce point du moins, est conforme à la vérité historique.

P.-G. R.

N.B. Dans l'ouvrage du missionnaire Lafitau, *Mœurs des Sauvages Américains comparées aux mœurs des premiers temps*, publié à Paris en 1724, on trouve (planche 3, p. 103 du 1er vol.) la gravure d'un sauvage portant un bouclier qui ressemble beaucoup à celui dessiné par Champlain.

LES OEUVRES DE PIERRE PETITCLAIR (XIII, II, p. 64)—
Nous connaissons quatre ouvrages publiés par Pierre Petitclair :

Griphon ou la vengeance d'un valet. Comédie en trois actes. A Québec : chez William Cowan, imprimeur, no 9, rue La Fabrique—1837.

Une Aventure au Labrador—1848.

La Donation. Comédie en deux actes 1848.

Une partie de campagne. Comédie en deux actes—1865.

Philéas Gagnon (*Essai de bibliographie*, p. 371) dit que ce dernier ouvrage ne fut tiré qu'à soixante exemplaires.

Dans le *Répertoire National* de Huston on trouvera les poésies suivantes de Petitclair :

La somnambule (1er volume, p. 322, 2e édition).

Sombre est mon âme comme vous (2e volume, p. 149, 2e édition).

A Flore (2e volume, p. 255, 2e édition).

Pauvre soldat, qu'il doit souffrir (2e volume, p. 315, 2e édition).

Le règne du Juste (2e volume, p. 342, 2e édition).

Pierre Petitclair mourut à la Pointe-au-Pot, Labrador, le 15 août 1860.

P.-G. R.

FRANCOIS EVANTUREL

Dernière livraison du *Bulletin des Recherches Historiques*, p. 22, deux lignes omises nous font dire que François Evanturel était le père de feu l'honorable François Evanturel, ancien orateur de l'Assemblée législative d'Ontario. François Evanturel était le père de l'honorable François Evanturel, de Québec. Feu l'honorable Alfred Evanturel, orateur de l'Assemblée législative d'Ontario, était le petit-fils de François Evanturel.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

§

L'abbé Joseph Gélinas, *Arthur Beaulac*. Trois-Rivières—1914.

Arthur Beaulac, tel est le nom d'un jeune emporté par la mort avant d'avoir fourni la carrière de dévouement et d'apostolat qu'on en attendait. Ce nom, bien peu le connaissent, et même les gens de sa ville natale ont ignoré les trésors que renfermait cette âme d'élite, fortifiée par la souffrance et affinée par un sens très droit de la vie spirituelle.

Ce jeune homme, ravi trop tôt aux initiatives du dévouement et de l'action sociale, méritait d'être connu du public et que son exemple fut proposé aux membres de l'A. C. J. C. dont il faisait partie. M. l'abbé Gélinas, du séminaire des Trois-Rivières, s'est chargé de cette tâche. Il l'a accomplie avec un rare bonheur. C'est un plaisir pour l'esprit et une joie pour le cœur de parcourir les quatre-vingts pages qu'il a consacrées à la mémoire de son ancien élève.

La famille Guibord. Nouvelle édition. Avec notes supplémentaires. Imprimerie du "Devoir", 43, rue Saint-Vincent. Montréal—1914.

A Saint-Louis de Courville—1914. No 4. Intéressant et pratique Bulletin Paroissial d'une jeune et progressive paroisse.

J.-B. Porter et R.-J. Durley, *Recherches sur les charbons du Canada au point de vue de leurs qualités économiques faites à l'Université McGill de Montréal sous le patronage du gouvernement du Dominion*. En six volumes. Volume I. Ottawa, imprimerie du Gouvernement—1914.

O.-E. LeRoy, *La géologie et les dépôts de minerais de Phoenix, district de Boundary, Colombie Britannique*. Ottawa Imprimerie du Gouvernement—1914.

Eugène Haanel, *Progrès récents dans la construction des fours électriques pour la production de la fonte, de l'acier et du zinc*. Ottawa, Imprimerie du Gouvernement 1914.

Regulation 17 ultra vires. Argument of Hon. N.-A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, november 2nd. 1914. Imprimerie du "Droit", Ottawa—1914.

Henri Bourassa, *The duty of Canada at the present hour*. An address meant to be delivered at Ottawa, in November and December 1914, but twice suppressed in the name of "Loyalty and Patriotism". Imprimerie du "Devoir", 43, rue Saint-Vincent, Montréal—1914.

Mgr de Saint-Vallier, Sa vie abrégée par une Ursuline des Trois-Rivières, avec une lettre d'approbation de S. G. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, et une introduction de M. le chanoine N. Caron. Les Trois-Rivières, P.-R. Dupont, imprimeur-éditeur—1914.

Vie simple, à portée de tous, bien informée, faite dans le meilleur esprit.

L'auteur montre comment Mgr de Saint-Vallier aima la vertu, combien il chérit sa patrie et à quel point il se dévoua pour l'Église.

Les Ursulines de Trois-Rivières en publiant ce volume rendent un hommage de reconnaissance au prélat qui, après s'être montré le père des pauvres en fondant l'Hôpital-Général de Québec, se montra aussi l'apôtre de l'éducation en fondant aux Trois-Rivières une maison des Ursulines de Québec.

List of officers and members and minutes of proceedings of The Royal Society of Canada. Ottawa—1914.

Mémoires de la Société Royale du Canada. Série III, sept. 1914, vol. VIII. Ottawa 1914.

Le port de l'épée devant le Conseil Supérieur

Le 22 avril 1732, le comte de Maurepas écrivait à l'intendant Hocquart :

"M. le marquis de Beauharnois m'a représenté qu'on a voulu obliger les officiers des troupes de quitter l'épée à la porte du Conseil Supérieur de Québec lorsqu'ils sont obligés d'y entrer pour y plaider eux-mêmes leur cause. J'en ay rendu compte à Sa Majesté et elle m'a ordonné de vous dire que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au costé elle veut que les officiers et les gentilhommes seulement puissent plaider leur cause sans estre obligés de quitter leur épée. Il est vray que dans les Cours Supérieures du Royaume, il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter l'épée et Sa Majesté ordonnera que cet usage s'observe aussy dans la colonie si dans la suite elle juge à propos de prescrire aux officiers du Conseil Supérieur de rendre la justice en robe. En attendant vous aurez soin de leur expliquer les intentions de Sa Majesté à l'exécution desquelles vous tiendrez la main."

QUESTIONS

Pourrait-on me donner, dans le *Bulletin*, les noms, prénoms, âges et occupations des patriotes du Bas-Canada qui furent pendus après la rébellion de 1837-38 ? Aussi la liste de ceux qui furent exécutés, pour la même cause dans le Haut-Canada ?

PAUL LEVEQUE

—Y a-t-il eu deux éditions des Mémoires de Pierre de Sales La-terrière ?

BIBLIO

—La raquette dont se servent aujourd'hui nos *sportmen* pour faire leurs courses dans les bois est-elle bien d'origine sauvage ? Est-il prouvé que les Sauvages se servaient de la raquette avant l'arrivée des blancs en Amérique ?

A.O.F.

Est-il vrai que des gouverneurs de la Nouvelle-France ont encouragé les Sauvages à pratiquer le scalpe sur les blancs de la Nouvelle-Angleterre et qu'ils s'engagèrent même à payer une prime pour chaque chevelure apportée à Québec ? On a dit que cette barbare pratique du scalpe avait été enseignée aux Sauvages par les blancs. Cette affirmation est-elle appuyée par l'histoire ?

GEO B.

—On voit qu'un jeune Français ou Canadien, Pierre Ledru, établi à Vincennes, en 1808, fit un portrait au crayon du fameux chef sauvage Tecumseh. Un auteur dit même que le fils de Ledru résidait à Québec en 1848. Il avait alors en sa possession le portrait, fait par son père. Peut-on me donner des renseignements sur ce Pierre Ledru et son fils ? Y a-t-il encore des familles Ledru dans le district de Québec ?

Aob.

—A-t-on des renseignements sur les salines établies à Kamouraska vers 1746 par le sieur Perthuis ?

K.B.

—Les seigneurs canadiens qui, sous le régime français, eurent des concessions avec haute, moyenne et basse justice, ont-ils exercé ce droit dans leurs seigneuries ? Connait-on quelques seigneuries où la peine de mort fut portée par le juge seigneurial ?

AVOCAT